



entreprise de vente de produits d'occasion - tva

Par **chris440**, le **25/12/2023** à **10:02**

Bonjour,

mon entreprise vend des biens d'occasion (pièces de motos) issus de lots hétérogènes.

Auparavant mon cabinet comptable se chargeait des déclarations de tva, mais je me suis rendu compte que ce n'était pas fait très sérieusement et j'ai décidé le faire moi même.

Chaque mois je fais donc ma déclaration, en appliquant la règle "50% du ca exonéré de tva, et 50% soumis à une tva à 20%".

Avec cette méthode le montant des lots achetés pour la revente en pièces n'intervient pas, ni la variation du stock d'une année sur l'autre.

Ces 2 parametres seront-ils réévalués en fin d'exerce pour la régularisation annuelle de tva ?

Merci d'avance